

Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires et associations

Mme l'Adjointe GERDIL, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

* 208 € au Lycée Professionnel Saint-Joseph, pour l'accueil de 13 élèves de Kirklees (Grande-Bretagne), du 12 au 19 mars 2008

et

* 1 220 € au Lycée Professionnel Saint-Joseph, pour le déplacement de 19 élèves à Kirklees du 12 au 19 novembre 2008 (échange scolaire)

* 600 € de subvention exceptionnelle au SC Clemenceau pour l'accueil des délégations de nos villes jumelées lors du Tournoi international des petits champions, qui a eu lieu du 10 au 12 mai dernier.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 028 €, sera imputée au chapitre 65.048/ 6574.94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide l'attribution de ces subventions.

Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.